



# **NON A L'IMPUNITE RACISTE ET SEXISTE A L'ARC DE TRIOMPHE !**

La CGT a été reçue ce jour – à notre demande - par la DRH du CMN et l'administrateur de l'Arc de Triomphe suite à des propos et actes racistes, antisémites et sexistes.

Le 26 janvier dernier, un agent signalait à la direction du CMN que des propos à caractère antisémite avait été tenus à son encontre. Cet agent demandait qu'une enquête et des mesures conservatoires pour sa sécurité soient mises en place. Seule réponse de la direction : l'agent victime des propos n'est plus affecté au poste où se sont déroulés les faits.

Quant aux lanceuses d'alerte, elles n'auront pas été reçues par l'administrateur et la direction des ressources humaines. Aucune nouvelle concernant les suites données. L'établissement a fait le choix de laisser les agents au sein de leur service où elles ont eu depuis à subir du harcèlement.

Or, ces agissements ne datent pas du début de l'année, les premiers faits remontant à août 2025. Un recadrage avait eu lieu lors d'une réunion de service de novembre 2025. Sans effet malheureusement.

## **Quels sont les propos et actes que couvre le CMN ?**

Ainsi un agent qui dit à son autre collègue « Travaille esclave ! » avec un bruit de fouet, des collègues qui se vantent d'avoir des ami.es racistes auprès de collègues de couleur, des collègues qui parlent de leurs collègues ou visiteurs comme des « Noirs sauvages », etc. Ça semble ok au CMN... De même les blagues ou remarques sexistes sont très courantes de la part de quelques collègues « Toi tu nettoies bien parce que t'es une femme » etc.

Des collègues souffrent déjà du racisme de visiteurs. L'employeur ne fait rien. Nous passons un cap supplémentaire avec une tolérance voire une impunité donnée à des actes et propos racistes et sexistes entre collègues !

Des propos ou actes racistes, antisémites, sexistes doivent être condamnés et sanctionnés. Les victimes doivent être protégées. Ces risques professionnels doivent être intégrés au document unique d'évaluation des risques professionnels. Des formations doivent être mises en place. Une campagne de communication également. Des enquêtes doivent être systématisées dans ce genre situation. Les réactions de l'employeur rapide. Des suspensions conservatoires doivent être mise en œuvre le temps qu'une enquête administrative soit diligentée.

**La CGT dénonce le racisme et le sexisme que subissent des agents à l'Arc de Triomphe. Le CMN doit prendre ses responsabilités.  
Le racisme n'est pas une opinion mais un délit !**

Paris, le 14 avril 2026.